



Corporation de minéraux stratégiques du Maroc clôture un placement privé de 600 000\$

NON DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS OU PAR LE BIAIS D'UN SERVICE DE TRANSMISSION AUX ÉTATS-UNIS.

MONTREAL, QUÉBEC, CANADA – (Le 19 décembre 2025) – Corporation de minéraux stratégiques du Maroc (TSXV: MCC) (« MCC » ou la « Société ») annonce la clôture d'un placement privé pour un produit brut total de 600 000 \$, dans le cadre duquel elle a émis un total de 6 000 000 d'unités de la Société (« unités ») au prix de 0,10 \$ l'unité (le « placement »).

Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société (une « action ordinaire ») et d'un demi bon de souscription d'actions ordinaires (un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription donne à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire additionnelle au prix de 0,15 \$ par action ordinaire jusqu'au 19 décembre 2027.

Le Placement est assujéti à l'approbation définitive de la Bourse de croissance TSX (« TSXV »). Les titres émis dans le cadre du placement sont assujéti à une période de détention légale venant à échéance le 20 avril 2026. Le placement demeure soumis à l'approbation définitive de la Bourse de croissance TSX.

La Société a également versé un montant total de 17 500 \$ et émis 175 000 bons à des tiers sans lien de dépendance en contrepartie de leurs services dans le cadre du placement. Les bons de souscription de courtier peuvent être exercés pour acquérir une action ordinaire au prix par unité au plus tard le 19 décembre 2027.

La Société prévoit affecter le produit net du placement au développement du portefeuille de la Société au Québec et au Maroc, incluant de potentielles opportunités de croissance, ainsi que pour le fonds de roulement.

À propos de Corporation de minéraux stratégiques du Maroc

Corporation de minéraux stratégiques du Maroc est une société canadienne d'exploration minière qui se concentre sur l'acquisition, l'exploration et, si cela est justifié, le développement de propriétés de ressources naturelles intéressantes au Canada et au Maroc.

Pour plus d'informations

Téléphone : 579-476-7000

Courriel : info@moroccosm.com

Pierre-Olivier Goulet

Vice-président du développement de l'entreprise

Guy Goulet

Président et chef de la direction

Énoncés prospectifs et exclusion de responsabilité

Certaines informations contenues dans le présent document peuvent constituer des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En règle générale, les informations prospectives peuvent être identifiées à l'aide d'une terminologie prospective telle que « sera », « attendu », ou des variations de ces mots et expressions, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « se produiront ». Les énoncés prospectifs, y compris les énoncés relatifs à l'utilisation prévue du produit net du placement, sont basés sur les estimations de la Société et sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Société soient matériellement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs ou ces informations prospectives. Il n'y a aucune garantie que ces déclarations se révèlent exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer matériellement de ceux anticipés dans ces déclarations. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations et informations prospectives. La Société ne mettra pas à jour les déclarations ou informations prospectives qui sont incorporées par référence dans le présent document, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué de presse.